

Votre compte courant: la gratuité c'est fini !



Voilà une information qui ne va pas ravir les millions de clients de BNP Paribas. Selon Le Parisien-Aujourd'hui en France, l'établissement bancaire souhaite, à partir du 1er janvier 2016, facturer les frais de tenue de compte à hauteur de 2,50 euros par mois. « Ce tarif sera ramené à 2 euros par mois pour les personnes ayant accepté de recevoir leurs relevés de comptes de façon dématérialisée [uniquement par Internet, NDLR] », précise la direction de la banque au Parisien. Les moins de 26 ans ne sont pas concernés par la mesure, tout comme les clients de l'offre « Esprit libre ».

BNP Paribas explique, dans un communiqué envoyé à ses clients, devoir faire face aux évolutions législatives. Elle doit également déployer des moyens importants pour « contrer le risque de fraude », ajoute-t-elle. Les frais de tenue de compte comprennent ainsi principalement « la comptabilisation de vos paiements et encaissements, la surveillance quotidienne de votre compte, la sécurisation de vos opérations et la protection de vos données personnelles », précise l'établissement bancaire, toujours selon Le Parisien.

La gratuité des comptes va-t-elle disparaître ?

Selon des informations des Échos, la Société générale et LCL s'apprêtent à franchir le pas, dans la même fourchette de tarifs. Le Crédit mutuel, quant à lui, en a fini avec la gratuité des comptes courants depuis le 1er octobre. Enfin, en ce qui concerne les groupes mutualistes (Crédit agricole, BPCE, Caisse d'épargne...), la facturation domine également largement, précise le quotidien économique.

L'Association française des usagers des banques (Afub) s'agace auprès du Parisien : « Le droit français nous oblige à posséder un compte en banque et les banques nous obligent désormais à payer pour ce compte. » Et le porte-parole de l'association de conseiller aux clients des banques de s'opposer par écrit à cette soudaine facturation. Une démarche qui peut s'avérer longue et fastidieuse. Les Échos, eux, se contentent de souligner que les banques en ligne gagnent du terrain « grâce à la gratuité des services essentiels aux consommateurs ». Et le journal de préciser qu'entre les réseaux bancaires traditionnels et les banques en ligne le « fossé » se creuse.

Sources :

Le Point